



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan 2023 de la sécurité en Haute-Vienne

Dossier de presse
Jeudi 8 février 2024

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

- **Les atteintes aux biens**
- **Les atteintes aux personnes**
- **La lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes**
- **La lutte contre les trafics de stupéfiants**
- **Les infractions économiques et financières**
- **La lutte contre la radicalisation**
- **L'accidentalité et la délinquance routière**

Contact presse :

Préfecture

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

Tél 05 55 44 17 50 / 17 56

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

Bilan 2023 de la sécurité dans le département de la Haute-Vienne

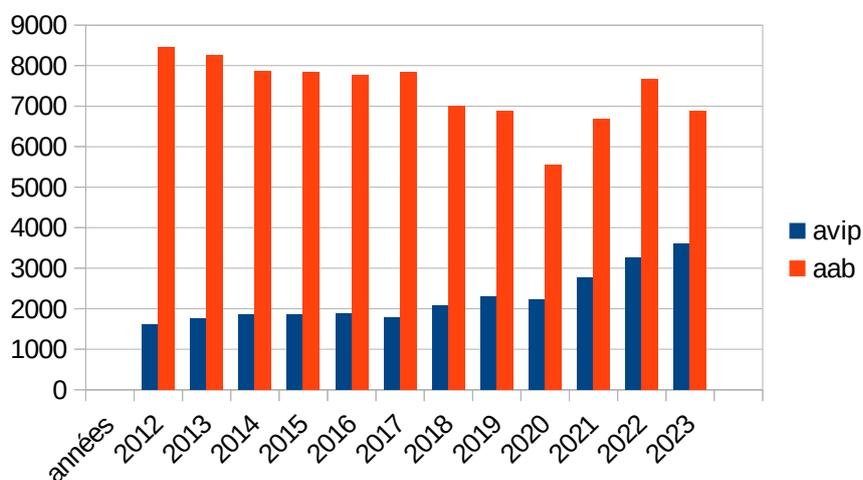
François PESNEAU, préfet de la Haute-Vienne et Frédéric MICHAUD, vice-procureur de la République, ont présenté ce jeudi 8 février 2024, le bilan de l'année 2023 de la lutte contre la délinquance et de l'accidentalité routière dans le département, aux côtés du commissaire général Yannick SALABERT, directeur interdépartemental de la sécurité publique, et du lieutenant-Colonel Frank HERVE, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale.

Les chiffres de la délinquance 2023, publiés par le service statistique du ministère de l'Intérieur, de manière indépendante, confirment que la Haute-Vienne reste un département dans lequel délinquance et criminalité s'inscrivent toujours dans des registres peu élevés. Les chiffres constatés restent largement en deçà de la moyenne nationale, et ce dans toutes les rubriques d'analyse de la délinquance.

	Atteintes aux biens	Vols sans violence	Vols liés aux véhicules	Vols par effraction de logements	Vols sans violence contre les personnes	Vols avec violence	Destructions et dégradations
France Nb faits/1000 habitants	29,1	24,03	7,27	3,27	9,59	0,94	4,13
Haute-Vienne Nb faits/1000 habitants	18,45	15,19	3,88	2,53	5,24	0,48	2,78
Evolution 2022 / 2023	↘	↘	↘	↘	↘	↗	↘

	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	Autres coups et blessures volontaires	Vols avec violence	Violences intra-familiales	Violences sexuelles
France Nb faits/1000 habitants	12,84	5,7	0,94	NC	1,37
Haute-Vienne Nb faits/1000 habitants	9,63	4,48	0,48	6,61	1,21
Evolution 2020 / 2021	↘	↗	↘	↗	↘

Evolution des atteintes aux biens et atteintes volontaires à l'intégrité physique



La Haute-Vienne présente pourtant certaines particularités, comme celle d'abriter à la fois 9 quartiers prioritaires politique de la Ville dans la même aire urbaine ainsi qu'une zone rurale importante. Les enjeux en matière de sécurité sont donc très diversifiés. Les territoires ont leurs spécificités en matière de délinquance, ce qui suppose une adaptation permanente des effectifs des forces de sécurité aux réalités du terrain.

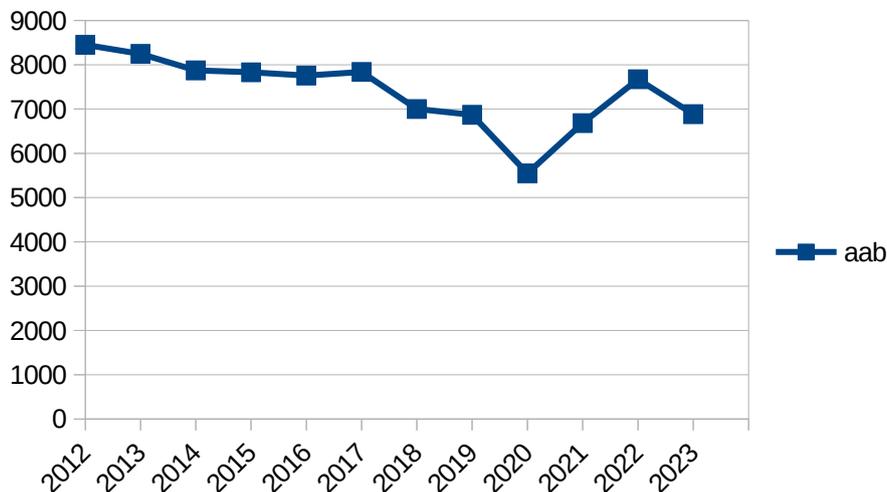
Sur le volet de l'accidentalité routière, on comptabilise 17 accidents mortels, qui ont provoqué 21 décès. 422 accidents corporels ont été dénombrés, avec 505 blessés dont 131 hospitalisés.

Pour l'ensemble de ces résultats, le préfet a rendu hommage au dévouement, au courage et au professionnalisme de l'ensemble des policiers et des gendarmes mobilisés tout au long de l'année, agissant au quotidien pour notre sécurité.

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens, qui recouvrent à la fois les vols liés aux voitures, les cambriolages et les dégradations, diminuent par rapport à l'année 2022 avec **6 885** faits en 2023 contre 7 673 en 2022.

Evolution des atteintes aux biens



La diminution des atteintes aux biens est significative et s'établit à **- 10,3 %**.

L'analyse détaillée des atteintes aux biens donne les résultats suivants :

- les **cambriolages**, en particulier les vols dans les logements, sont en hausse de **8,1 %** : **1 027** cambriolages en 2023 ont été constatés contre 944 en 2022, 590 en 2020 année exceptionnelle avec deux confinements, 871 en 2019. Ces chiffres sont à rapprocher de données plus anciennes : 992 faits en 2018 et 1 268 en 2017.
- des **vols liés aux véhicules** en baisse de **31,6%** par rapport à 2022, de 30,8 % par rapport à 2020 et de 15,5 % par rapport à 2019 :
 - **27,2 %** sur les accessoires de véhicules (**382** faits contre **525** ; un taux de 1,02/1000 pour 2023 et 1,4 pour la période 2021-2022)
 - **46,8 %** pour les vols dans les véhicules (690 faits contre 1297 en 2022 ; un taux de 1,85/1000 et 3,5/1000 pour la période 2021-2022)
 - en revanche une augmentation des vols de véhicules avec **375 vols** en 2023 contre 295 en 2022 soit **+27,1%** et un taux de 1,0/1000 habitants.
- des **destructions et dégradations** en augmentation de **14,7 %** par rapport à 2022 avec **1 038** faits contre 905 (taux de 2,78/1 000 habitants).

Les **vols avec violence** connaissent une hausse de 25 % : 179 faits ont été commis contre 143 en 2022, 176 en 2021, 116 en 2020, 138 en 2019.

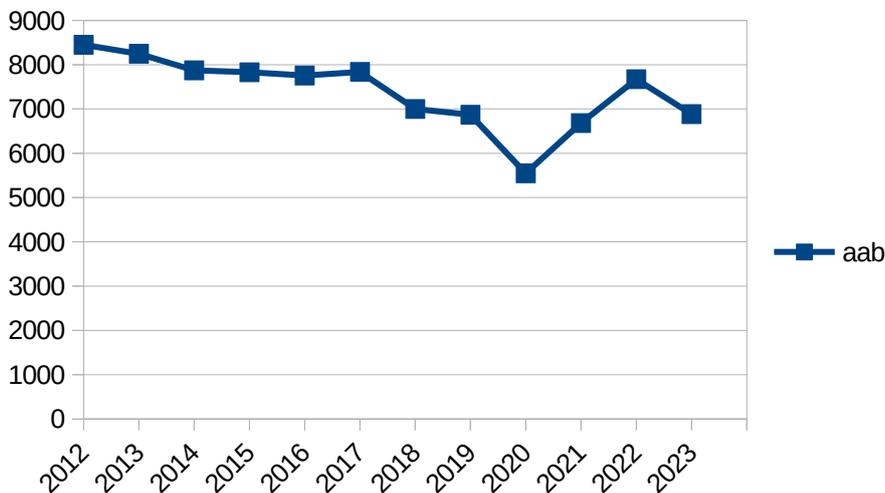
Parmi ces vols, les **vols avec armes** (armes à feu, armes blanches ou par destination) sont en augmentation avec 31 faits en 2023 commis contre 22 en 2022, 26 en 2021, 17 en 2020, 18 également en 2019.

Les **vols violents sans armes** sont nettement plus nombreux que ceux avec armes et représentent 148 faits en 2023 contre 121 faits en 2022, 150 en 2021, 99 en 2020 et 120 en 2019.

Les atteintes aux personnes

Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** augmentent de 10,5 %, pour atteindre **3 594** faits.

Evolution du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique



Cette hausse est quasi-continue depuis plusieurs années, mais s'explique notamment par la libération de la parole et une facilitation des dépôts de plaintes, en particulier dans le domaine des violences sexuelles et familiales.

Les violences intrafamiliales regroupent **1 323** faits en 2023 contre 783 faits en 2022 et 644 en 2021, soit une augmentation de **59 %** en un an.

706 faits ont été constatés en zone police et **617** en zone gendarmerie.

La lutte contre ce phénomène passe notamment par le recours aux services d'**intervenants sociaux**, mis à disposition du commissariat central par le CCAS de Limoges à compter de 2018, et de la gendarmerie par le conseil départemental depuis 2019.

Selon une enquête nationale, 60 % des situations révélées auprès des forces de sécurité ne sont pas connues des services sociaux, qui ont pourtant un rôle primordial à jouer.

Les violences sexuelles passent de 420 faits en 2022 à **452** en 2023, soit 32 faits de plus (+ **7,6 %**) mais restent néanmoins inférieures aux chiffres nationaux.

Les violences physiques crapuleuses sont des agressions accompagnées de vols, restent à un niveau faible, **179** faits en 2023 contre 144 en 2022 (et un nombre équivalent en 2021 : 176), soit une hausse de **22,9 %**.

Les violences physiques, d'une manière générale, augmentent, avec **2 223** actes recensés en 2023 contre 2 104 en 2022, 1 688 en 2021, soit + **5,7 %**.

Les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus augmentent dans une même proportion avec 1 673 en 2023 contre 1 630 faits en 2022, 1 299 faits en 2021, soit + **2,6 %**.

La lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes

Les nombres de victimes de violences intrafamiliales et sexuelles constatées par les forces de sécurité du département de la Haute-Vienne (janvier à octobre 2023) sont de :

- **1 213** victimes de violences intrafamiliales dont 886 victimes de violences conjugales
- **379** victimes de violences sexuelles.

Face à la hausse significative des violences intra-familiales, sexuelles et sexistes, l'État et ses partenaires se sont **mobilisés pour apporter des réponses fortes**.

Ainsi, **les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de suivi des victimes** qui couvrent le territoire (intervenants sociaux en brigade et commissariat, accueil de jour, accueil de proximité, point d'écoute psychologique, groupes de parole, cellules de suivi des situations à risque, dispositif de prise en charge des auteurs) ont été **pérennisés et renforcés**.

- De nouvelles solutions de **places d'hébergement dédiées aux victimes** ont vu le jour avec l'ouverture en 2023 de **6** places, portant le nombre total à **40** (26 en 2021), dans les zones urbaines et rurales.
- Afin de prévenir les violences les plus graves, les **outils de protection** ont été augmentés :
 - Les **téléphones grave danger (TGD)** : le parquet dispose d'un stock de **40** TGD en 2023 contre 8 fin 2021 et 2 en 2018. En 2023, **58** TGD ont été prononcés.
 - Les **bracelets anti-rapprochement (BAR)** : **3** ont été prononcés par la juridiction en 2023 et 9 sont en cours d'attribution.
 - Les **ordonnances de protection (OP)** : **36** requêtes ont été prononcées en 2023.
- Des **conventions** relatives au signalement des victimes de violences conjugales ont été adoptées avec l'ensemble des ordres médicaux et les établissements de santé, ainsi qu'un **protocole** relatif aux sorties d'incarcération des auteurs de violences conjugales.
- Tous les enquêteurs ont suivi une **formation** sur les violences intrafamiliales.
- Par décret du 23 novembre 2023, un **pôle spécialisé** en matière de violences intrafamiliales est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 au sein du tribunal judiciaire.
- La communication concernant les outils et ressources a été renforcée. Elle est immédiatement accessible sur le site Internet de la préfecture.

Focus sur l'accompagnement des auteurs de violences conjugales :

- **Visite de Bérangère COUILLARD, ministre déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes**, le 8 septembre 2023. Son déplacement a commencé par la rencontre des professionnels du dispositif de prise en charge des auteurs à l'ARSL et s'est terminé à la préfecture avec l'ensemble des partenaires engagés dans l'accompagnement des victimes.

- Colloque « violences conjugales, quels modèles d'intervention auprès des auteurs ? », les 11 et 12 décembre 2023, à Limoges. L'ARSL, dans le cadre de sa mission de coordination nationale des CPCA, a organisé une projection-débat et des tables rondes réunissant acteurs institutionnels, associations, journalistes, professionnels, tous engagés dans la lutte contre les violences conjugales.

Pour garantir l'action de l'État, il a été décidé de consacrer à la lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles un budget de **641 000 €**.

Les infractions économiques et financières

Les infractions économiques et financières restent à un niveau équivalent par rapport à l'année précédente en passant de 38 faits en 2022 à **37** en 2023, dans des proportions semblables aux tendances nationales, quoique légèrement inférieures. Cette expansion trouve son origine au sein de la délinquance astucieuse dans les infractions liées aux falsifications et usages de moyens de paiement volés ou détournés.

La lutte contre les trafics de stupéfiants

La lutte contre les trafics de stupéfiants a connu de beaux succès en 2023, **mettant hors d'état de nuire plusieurs réseaux bien organisés**. C'est le signe d'une activité soutenue, d'un engagement et d'une attention toujours accrue des services de sécurité.

1 030 personnes en infraction à la législation sur les stupéfiants ont été mises en cause par la police et la gendarmerie, soit une légère baisse de 6 % par rapport à 2022 (1 103).

129 personnes ont été en infraction pour du trafic en 2023 contre 117 en 2022, soit un taux de 0,3/1 000 habitants et **901** personnes ont été en infraction pour de l'usage en 2023 contre 986 en 2022, soit un taux de 2,6/1 000 habitants.

Les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour usage de stupéfiants sont en hausse avec **580** AFD en 2023 contre 478 en 2022.

A noter : les mineurs pris en infraction ne peuvent pas être verbalisés.

En 2023, un très important point de deal a été démantelé à la suite des 4 et des 9 déjà démantelés respectivement en 2022 et 2021.

La mobilisation des services de police (DDSP et SRPJ, aujourd'hui DIPN) et de la gendarmerie nationale, notamment la section de recherche (SR) et le groupe d'intervention régional (GIR) a permis **des saisies importantes** :

- Cannabis : 30,955 kg
- Cocaïne : 2,592 kg
- Héroïne : 0,071 kg
- Ecstasy : 2,525 kg
- Amphétamines : 0,360 kg
- Crack : 0,203 kg.

La lutte contre la radicalisation

Dans le département, l'animation et la coordination de **la politique de lutte contre la radicalisation** se traduisent par la tenue hebdomadaire de la réunion du groupe d'évaluation départemental (GED), où sont analysées, après évaluation, les situations et les signalements présentant un faisceau d'indices en lien avec une potentielle radicalisation.

La prévention des risques de radicalisation est mise en œuvre, tout particulièrement, par le biais d'actions de sensibilisation et d'information dans le but de développer la vigilance de tous, de partager un socle de connaissances qui permettent de professionnaliser les acteurs de terrain sur cette problématique complexe et évolutive, ainsi que sur ses enjeux.

En particulier, une action de formation à destination des entreprises privées est réalisée en visioconférence, depuis 4 ans, afin de permettre aux dirigeants, managers et chargés des ressources humaines, mais aussi aux acteurs associatifs d'acquérir une connaissance suffisante pour prévenir, mais aussi agir et signaler.

En 2023, ce sont au total **532** personnes qui ont participé volontairement à ces actions (+23%).

La lutte contre le séparatisme et la mise en œuvre de la loi confortant le respect des valeurs de la République (CRPR) du 24 août 2021 se traduisent par :

- La mise en place, depuis janvier 2020, de la cellule départementale opérationnelle de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) regroupant divers services de l'État et des collectivités (forces de sécurités, CAF, URSSAF, DDFIP, Education Nationale, Jeunesse-engagement et sport, PAF, Douanes). Cette instance définit des moyens d'entrave et de contrôle sur des structures commerciales ou associatives identifiées par les services comme étant en marge des valeurs de la République.

En 2023, la CLIR s'est ainsi réunie à **6** reprises et ce sont une dizaine de contrôles conjoints qui ont été réalisés (CODAF – lutte contre la fraude, et CLIR), permettant de mettre à jour des irrégularités (fraude aux prestations sociales, emploi d'étrangers sans titre).

- En parallèle, à la suite de décrets d'application, des informations sont communiquées aux collectivités et aux associations afin de respecter les nouvelles implications de la loi CRPR (le contrat d'engagement républicain, la séparation des activités culturelles et culturenelles, l'enseignement en famille et en écoles privées hors contrat).

L'accidentalité et la délinquance routières

Les chiffres 2023

Pour l'année 2023, on comptabilise en Haute-Vienne 422 accidents corporels, dont 17 qui ont provoqué 21 décès.

505 blessés sont également à déplorer, dont 131 hospitalisés.

Ces chiffres traduisent une augmentation du nombre de victimes tuées (+ 8 par rapport à 2022), le nombre de blessés reste relativement stable.

Les premiers enseignements tirés de l'année 2023

- Le comportement des jeunes face aux risques

Les jeunes (18-34 ans) restent surreprésentés en matière d'insécurité routière dans notre département. Sur la seule année 2023, ils ont été impliqués dans près de 60 % des accidents. Dans 73 % des situations d'accident où ils sont présents, leur responsabilité est engagée (contre 58 % en 2022).

En 2023, cette tendance délétère se confirme et cette tranche d'âge aura ainsi été impliquée dans plus de 35 % des accidents mortels.

- Nouvelles mobilités, nouveaux risques

La part des usagers vulnérables (usagers non carrossés) est importante en 2023 dans le constat des blessés hospitalisés (63 %) et des tués (48 %).

A noter que l'essor des mobilités durables se traduit également dans l'accidentalité routière. En effet, 28,5 % des victimes tuées sont des piétons, des usagers de trottinette électrique ou des cyclistes.

On remarque également que les utilisateurs de trottinette électrique représentent 5% des accidents corporels, contrairement aux années précédentes où leur part était quasi-inexistante.

Il convient ainsi d'insister sur le nécessaire partage de la route qui s'impose aux automobilistes, mais également sur la responsabilité des usagers vulnérables pour assurer leur visibilité par des équipements adéquats et vis-à-vis du code de la route auquel ils sont également soumis.

- La vitesse excessive ou inadaptée

En 2023, les principales causes des accidents corporels restent la vitesse excessive ou inadaptée (36 %), le refus de priorité (33%) et l'inattention (23,5 %). Il est à noter que l'alcool reste un facteur très présent (30 %) dans l'analyse des accidents mortels.

Quelques actions emblématiques du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2023

- Reconstitution d'accidents pour sensibiliser les adolescents aux dangers de la route

L'opération qui consiste à reproduire et à analyser deux percussions impliquant un scooter et un véhicule léger puis deux véhicules légers, s'est déroulée à Saint-Junien, le 13 octobre 2023. L'action a été présentée aux 175 élèves de seconde du lycée Paul Eluard afin de les sensibiliser aux dangers de la route notamment à :

- . l'incidence de la vitesse sur la distance d'arrêt
- . la violence d'un choc dans des conditions de circulation urbaine

- . l'intérêt du port de la ceinture de sécurité et du casque
- . la conduite à tenir en cas d'urgence
- . l'usage du téléphone portable en situation de conduite.

Cette action était assurée par Dragotto (pilote professionnel du risque routier), avec la participation du SDIS 87.

- Spots radio Flash FM, une communication adaptée à la saisonnalité et ciblant les jeunes actifs

Tout au long de l'année 2023, des spots radios avec Flash Fm ont été diffusés sur le département avec une audience ciblée sur les jeunes et les actifs :

- . Mars : les entreprises avec le club SRE87
- . Avril : le partage de la route
- . Mai : les deux roues motorisés
- . Juin : l'alcool
- . Septembre : le téléphone au volant
- . Octobre : automne et visibilité de tous les usagers de la route
- . Fin novembre à mi-décembre : fêtes de fin d'année avec SAM.

Ces spots étaient systématiquement proposés en matinée afin de sensibiliser les usagers lors de leurs trajets domicile - travail.

- Tour de France 2023, un temps privilégié et convivial pour échanger sur la sécurité des deux-roues

Un stand « La route se partage » était positionné lors de l'arrivée du Tour à Limoges, le 8 juillet et au départ de Saint-Léonard-de-Noblat, le 9 juillet. Il a permis de sensibiliser le public au partage de la route avec des quiz à remplir, des goodies offerts (brassards fluos, casquettes enfant, marques-pages, flyers, porte-clés...) et un challenge vélo afin de favoriser au maximum les échanges.

Au total, 550 adultes et 250 enfants sont passés sur le stand.

Street marketing sur la thématique SAM, pour adopter un comportement responsable au volant pendant les fêtes

A l'occasion des fêtes de fin d'année, en partenariat avec la radio Alouette FM, une journée Street Marketing ayant pour thème SAM a été organisée le samedi 25 novembre lors du week-end du black friday, dans les rues piétonnes de Limoges. Dans le cadre du PDASR 2023, des tote-bags à l'effigie de SAM avec différents goodies ont été offerts aux passants et ont permis ainsi de les sensibiliser sur :

- . le port de la ceinture de sécurité
- . la visibilité
- . l'auto-contrôle par éthylotest.

L'opération a été relayée par « Limoges ma ville » avec plus de 420 vues.